Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260617-37DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.06.12 - 07
Objet : DEMANDE D'ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE- ANNEE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 juin à 19 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 8 juin 2026 qui leur a été adressée le 8 juin 2026 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 8 juin 2026.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLÉRO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mr PIROU Christophe, Mme HONORÉ Sylvie, Mme LERCH Cathy, Mr RONCIERE Anthony, Mr BIGORGNE Cédric.

Était absent donnant pouvoir :

Étaient absents : Mme MOCHEL Josiane, Mme QUESTROY Nathalie et Mr HOUEIX Ludovic.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	0	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Madame CLÉRO Anne-Marie.

****

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260617-37DEL2026-DE

DELIBERATION DCM2026.06.12- 07 – DEMANDE D'ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE- ANNEE 2026

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane, Maire

****

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune adhère à la Fondation du patrimoine au titre de l'année 2026 afin de soutenir la préservation du patrimoine de la Région.

La cotisation annuelle s'élève à 200 €.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	12
DONNANT POUVOIR	00
VOTANTS	12
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260617-37DEL2026-DE

MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	**12**
CONTRE	00

- **APPROUVE** la demande d'adhésion à la fondation du Patrimoine et son coût annuel de 200 €.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 16 juin 2026

Le Secrétaire de séance,

Mme CLÉRO Anne-Marie



Le Maire,

Mme DENIS Josiane

